

Aide financière de l'IEP à destination des étudiants boursiers de la FIFB.

Rappel de la situation : Conformément au partenariat signé entre l'IEP de Lille et l'Université du Kent, les étudiants de la filière franco-britannique doivent payer l'intégralité de leurs frais d'inscription au Kent, et bénéficient d'une exonération des frais d'inscription en France. La somme, recueillie par le Kent, est ensuite reversée (actuellement 40% du total) à l'IEP. Ce régime juridique dérogatoire oblige les étudiants boursiers sur critère social (boursiers d'État) à payer l'ensemble de ces frais d'inscription à l'image des autres étudiants. En outre, le paiement des frais d'inscription n'est pas linéarisé sur l'ensemble de la scolarité et oblige les étudiants à déboursier en une seule fois d'importantes sommes qui varient d'une année d'étude à l'autre. Cela crée une situation sociale extrêmement difficile pour de nombreux boursiers, alors même qu'elle exclue déjà de cette filière les plus modestes d'entre eux. L'an dernier, l'association « Trait d'Union », relayée sur ce point par l'ensemble des élus étudiants, chiffrait à 23.000 €/an le montant de l'exonération pour l'ensemble des boursiers, en insistant sur le caractère urgent d'une telle mesure. Interrogé sur ce point au Conseil d'Administration du mois de mars, la direction de l'IEP, par la voix de M. Mathiot a reconnu le caractère fondé de la demande et annoncé la mise en place possible d'un processus de compensation financière dès la rentrée.

Considérant que la renégociation prévue du partenariat permettra une rentrée de recettes supplémentaires,

Considérant l'urgence de la situation pour de nombreux étudiants,

Le Conseil d'Administration de l'IEP de Lille demande la création d'une ligne budgétaire spécifique, sanctuarisée et pérenne, lors de l'élaboration du budget 2012.

Le CA demande que la somme de 23.000 € (vingt-trois mille euros) soit créditée sur cette ligne budgétaire au budget de la Commission Vie Étudiante (CVE) pour venir spécifiquement en aide aux boursiers de la filière franco-britannique dès l'exercice budgétaire 2012.

Le CA mandate le Directeur de l'IEP pour renégocier le partenariat avec le Kent dans un sens plus favorable à l'IEP et aux étudiants.

L'objectif est de compenser par une aide financière les frais d'inscription importants supportés par les boursiers, de manière à ce que le reste à charge de l'étudiant tende vers la gratuité, conformément au régime d'exonération des boursiers d'État en France. Les étudiants doivent déposer un dossier d'aide spécifique auprès de la CVE, qui devra comporter un avis de bourse pour l'année en cours.

Tous les étudiants boursiers des échelons 0 à 6, payant des frais d'inscription, ont le droit à cette aide.

